

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
DM	2022	12	14	21	Tarifs municipaux 2023	7.10	Finances Locales

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
DÉCISION DU MAIRE N°2022-021

Le Maire de la commune de Saint-Vallier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-22-2° et L.2331-1 à L.2331-4,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2125-1,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020_05_23_13 du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions au Maire pour régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22-2° du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Les tarifs municipaux sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

a) Locations de salles

SALLE DESIRÉ VALETTE (caution : 500€)			
Location	Sociétés locales (1 spectacle + 2 répétitions)	Sociétés extérieures (1 spectacle + 2 répétitions)	Sociétés de spectacles professionnelles (1 spectacle)
Une journée	200€ + forfait chauffage	550€ + forfait chauffage	1 100€ + forfait chauffage
		Petit Forfait	Grand Forfait
Régie son et lumière	Sociétés Locales	60€	500€
	Sociétés extérieures	80€	1 450€
Nettoyage	Nettoyage niveau 1 (hall + salle de spectacle + WC)	Nettoyage niveau 1 + 2 (niveau 1 + balcons + escaliers + loge)	
Forfait	170€	280€	

Forfait chauffage : 160€/jour d'occupation
Forfait répétition : 80€ pour toute répétition supplémentaire + forfait chauffage
Forfait nettoyage labo : 35€

SALLE POLYVALENTE ESPACE DE LOISIRS ET DE RESTAURATION (caution : 500€) (arrhes : 100€)			
Location (forfait nettoyage (60€) inclus)	Saint-Valiérois	Extérieurs	Chauffage
1 journée (du lundi au vendredi)	220€	325€	50€
Weekend (du vendredi soir au dimanche soir)	270€	375€	75€

SALLES DE RÉUNION Paiement après émission d'un titre de recettes		
	TARIFS PAR DEMI-JOURNÉE	TARIFS PAR JOURNÉE
Mairie – Salle des Sociétés	10€	20€
Mairie – Salle Gagnère	10€	20€
Mairie – 2 ^{ème} étage – Salle n°3	10€	20€
Maison des Associations – Salles de réunion ou bureaux	10€	20€
Maison des Associations – Salle 103 (de 7h à 17h)	40€	70€
Maison des Associations – salle 103 (de 17h à la fermeture)	60€	
Maison Formation Emploi – Bureau	10€	20€
Maison Formation Emploi – Salle de réunion	10€	20€
Maison Formation Emploi – Bureau + salle réunion	20€	30€

INFRASTRUCTURES SPORTIVES Paiement après émission d'un titre de recettes		
	TARIFS / JOUR	FORFAIT CHAUFFAGE / JOUR
Complexe Sportif Nord – Spectacles / évènementiels	2 500€	Selon nombre de salles (CF ci-dessous)
Complexe Sportif Nord – une salle	200€	300€
Complexe Sportif Nord – deux salles	340€	500€
Complexe Sportif Sud	200€	260€
Caution Complexes sportifs Nord et Sud	1 600€	
Nettoyage	140€ par salle occupée et par jour	
Stade Betton	60€ + 200€ en cas d'utilisation de l'éclairage	
Complexe Sportif Nord – Salle principale	18€/heure	

Complexe Sportif Nord – Mur d'escalade	15,40/heure
Boulodrome	18€/heure
Complexe Sportif Sud – Salle principale	18€/heure
Complexe Sportif Sud – Salle de combat	7,70€/heure
Salle Pierre Chalieux	18€/heure
Stade Betton	2,30€/heure
Stade Champis	3€/heure + 200€ en cas d'utilisation de l'éclairage
Maison des Associations - Salle n° 201	8€/heure
Maison des Associations - Salle n° 205	8€/heure
Maison des Associations - Salle n° 309	8€/heure

Pour les associations qui utilisent une infrastructure autre que celles réservées habituellement → La participation pour frais de fonctionnement des infrastructures sportives est calculée sur la base de location des tarifs ci-dessus pondérée par le nombre de licenciés résidents à Saint-Vallier et par le pourcentage de jeunes.

Location spectacles / évènementiels au Complexe Sportif Nord → Prise en charge des frais d'un chargé de sécurité par l'organisateur.

Chaque association Saint-Valléroise a droit, **une fois par an**, à la mise à disposition gratuite d'une salle. Toutefois, **la gratuité ne comprend ni le ménage, ni le chauffage, ni la régie.**

ESPACE D'ARTS PLASTIQUES	
<i>Paiement après émission d'un titre de recettes</i>	
Espace d'Arts Plastiques	25€ par jour

KIOSQUE PLACE DU CHAMP DE MARS	
<i>Paiement après émission d'un titre de recettes</i>	
Location kiosque	60€ par jour
Caution	400€

b) Nettoyage

A défaut de restitution des lieux dans un état correct, la commune pourra facturer au locataire les heures de ménage supplémentaires effectuées.

→ Coût horaire d'intervention du personnel d'entretien des bâtiments : **21€**.

c) Cantines scolaires et garderie

CANTINE :

Elèves : 3,80€
 Enseignants : 5,80€

GARDERIE :

Créneau d'1H30 : 1€

Les tarifs « cantines scolaires et garderie » seront appliqués pour la rentrée des classes 2023/2024.

d) Cimetière

CATÉGORIES	TARIFS
Concession pleine terre Durée : 15 ans	95€ le m ²
Concession pleine terre Durée : 30 ans	170€ le m ²
Emplacement pleine terre pour urne funéraire (40cm x 50 cm) Durée : 15 ans (renouvellement uniquement)	110€ (prix forfaitaire)
Emplacement pleine terre pour urne funéraire (40cm x 50 cm) Durée : 30 ans (renouvellement uniquement)	180€ (prix forfaitaire)
Emplacement columbarium Durée : 15 ans	370€ (prix forfaitaire)
Emplacement columbarium Durée : 30 ans	640€ (prix forfaitaire)
Vacations funéraires	25€

e) Occupation du domaine public

	TARIFS	
COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES		
ABONNÉS :		
Par mètre linéaire et par trimestre (foires annuelles comprises)	6€	
Forfait électricité par trimestre	10€	
NON-ABONNÉS :		
Par mètre linéaire et par marché (minimum de perception de 2 mètres)	2€	
Foire par mètre linéaire (minimum de perception de 2 mètres)	2,50€	
Forfait électricité par marché	2€	
INSTALLATIONS LUDIQUES TEMPORAIRES, VOGUE (STANDS D'ADRESSE, MANÈGES « TOUT PUBLIC » OU POUR ENFANTS)		
Emplacement de moins de 30 m ²	Droit fixe par fête	40€
	Par m ² du métier	2,50€
Emplacement de plus de 30 m ²	Droit fixe par fête	80€
	Par m ² du métier	0,90€
Fête des écoles	GRATUIT	
CIRQUES		
Emprise du chapiteau : <u>plus de 60m²</u>	500€	
Emprise du chapiteau : <u>jusqu'à 60m²</u>	300€	
Caution à verser avant installation	600€	

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (VOIRIE)	
<i>Dans le cadre de travaux</i>	
➤ par m² / par jour aux conditions suivantes : - minimum de perception de 20€ - maximum d'encaissement de 4 mois/an/chantier (non cumulable)	1,50€
<i>Dans le cadre d'étalages, terrasses ouvertes</i>	
➤ par m² / par an (minimum de perception de 20€)	6€
<i>Dans le cadre de vérandas, terrasses couvertes</i>	
➤ par m² / par an (minimum de perception de 20€)	20€

f) Services Techniques

Prestations de services	Tarifs
Fourniture de plaques de rue (renouvellement de numéro)	35€ HT
Coût horaire d'intervention des services techniques ou du service de l'eau pour travaux	38€ HT/heure
Coût horaire d'intervention de la mini-pelle pour travaux	45€ HT/heure
Coût horaire d'intervention du brise-roches hydraulique pour travaux	80€ HT/heure

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la Préfète de la Drôme.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 : Les présents tarifs peuvent être consultés dans les locaux de la Mairie pendant les jours et heures ouvrables dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Saint-Vallier, le 14 décembre 2022



Pierre JOUVET,
Maire

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLO

ID : 026-212603336-20221214-DM2022_21-AR